



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie vaccinale

Question au Gouvernement n° 3852

Texte de la question

STRATÉGIE VACCINALE

M. le président. La parole est à M. Michel Lauzzana.

M. Michel Lauzzana. Ma question s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé.

Monsieur le ministre, la stratégie vaccinale de la France est claire. L'objectif est de vacciner tous les adultes qui le souhaitent avant la fin de l'été. Aujourd'hui plus de cinq millions de Français ont reçu une première dose de vaccin. Je souhaite saluer la mobilisation de tous les acteurs, les professionnels de santé, les collectivités et les services de l'État, tous ceux qui s'engagent chaque jour pour que cette ambition se réalise.

Cette stratégie visant à vaincre le covid-19 repose sur la confiance des Français dans la science et dans la vaccination. Mais la confiance n'exclut pas la prudence. Hier, le Président de la République a annoncé la suspension, à titre préventif, du vaccin AstraZeneca en France, une décision prise également dans d'autres pays européens.

Une suspicion de complication est en effet apparue chez des patients ayant reçu une injection de ce vaccin. Aucun lien de cause à effet n'a pour l'instant été établi car les pathologies dont il est question sont plutôt fréquentes. Alors que nous attendons l'avis de l'Agence européenne du médicament, rendu jeudi prochain, pouvez-vous s'il vous plaît nous éclairer sur les motifs de cette décision du Président de la République ?

J'ajoute que ce vaccin est au cœur de notre stratégie puisque des millions de doses étaient attendues dans les prochains mois, correspondant à plus de 100 000 injections par jour. Quelles sont les conséquences de cette suspension sur le rythme actuel de la vaccination ? Si elle venait à durer, quelles seraient les conséquences sur la stratégie vaccinale du Gouvernement ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé...

Un député du groupe LRet de l'absence de vaccins !

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Plusieurs questions se posent concernant le vaccin AstraZeneca. Nous savons tout d'abord qu'il est très efficace pour limiter les risques de formes graves du virus. Il représente donc un outil précieux dans le cadre de notre stratégie vaccinale, vous l'avez dit.

Nous déplorons cependant qu'à plusieurs reprises le laboratoire n'ait pas respecté les engagements qu'il avait pris avec les pays de l'Union européenne en matière de livraison de doses.

M. Éric Ciotti. C'est parce que vous avez mal négocié ! Ne cherchez pas de bouc émissaire pour masquer votre incompétence !

M. Olivier Véran, ministre. Pour ne rien vous cacher, les doses qui doivent arriver au cours des trois prochaines semaines sont infinitésimales – je pèse mes mots – par rapport à l'engagement pris.

Ce vaccin reste néanmoins, de fait, très précieux dans le cadre de notre stratégie. Les pharmaciens, les médecins, les infirmiers, les sages-femmes en centres l'utilisent. Nous avons donc besoin de ce vaccin dont les arrivages vont augmenter au fil des semaines et des mois.

La pharmacovigilance fonctionne de la façon suivante : toute personne subissant des effets indésirables, en France comme partout en Europe, peut en faire état auprès de son Agence du médicament nationale. Lorsque des effets indésirables, même en petit nombre, sont colligés par différents pays européens, un système d'alerte est déclenché au niveau de l'Agence européenne du médicament, laquelle peut alors décider de diligenter, ou non, une enquête scientifique pour savoir si la qualité du lot est correcte, s'il peut exister un lien entre la vaccination et la survenue des effets indésirables et pour estimer ensuite, en transparence et en conscience, si la balance entre les bénéfiques et les risques du vaccin reste favorable.

En réalité, l'Europe nous a déjà donné la réponse à cette dernière question : c'est oui. Dès lors, pour savoir si nous devons changer quelque peu la cible en matière de vaccination par AstraZeneca, deux possibilités s'offraient à nous : ou bien nous attendions les conclusions des scientifiques de l'Agence européenne du médicament – qui devraient être connues ce jeudi – ou bien nous faisons le choix de suspendre la vaccination pendant quarante-huit heures, le temps de s'assurer que nous disposions de toutes les données scientifiques nous permettant de dire, en confiance, aux différentes populations concernées qu'elles pourraient bien se faire vacciner.

Mon vœu le plus cher, en tant que ministre mais aussi en tant que citoyen, médecin, Français et Européen, est que nous puissions relancer cette campagne. Si les conditions sont réunies et si l'Agence européenne du médicament et les agences nationales nous disent que nous pouvons y aller, alors nous dirons aux Français qu'ils peuvent y aller. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.* – M. Bruno Millienne applaudit également.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3852

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2021](#)